

**Communiqué - Publication immédiate**

## **Le gouvernement du Québec donne son approbation au Plan directeur de l'eau du COBALI**



**Mont-Laurier (Québec), le 18 mars 2009** — Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a donné son approbation, le 18 février 2009, au Plan directeur de l'eau déposé par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) en juin 2007.

L'élaboration d'un Plan directeur de l'eau est le mandat principal du COBALI et des 32 autres organismes chargés de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'échelle du Québec. Ce plan oriente les activités de protection et de valorisation de la ressource eau dans chaque bassin, et cible les partenaires qui seront appelés à appuyer les organismes de bassin. En donnant son aval au plan tel que déposé, le gouvernement confirme la validité, la pertinence et la rigueur des démarches entreprises par le COBALI depuis sa fondation en 2003.

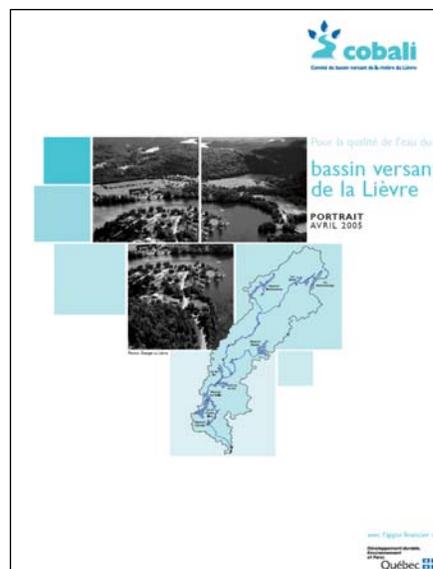
*«Bien entendu, le COBALI n'a pas attendu l'approbation officielle pour agir pour la protection de l'eau à l'échelle du bassin versant. En partenariat avec plusieurs organismes, municipalités et entreprises des régions des Laurentides et de l'Outaouais, nous avons sillonné le territoire pour sensibiliser les résidents à l'importance de la protection de l'eau, lutté avec eux contre les cyanobactéries, distribué des milliers d'arbres, publié et diffusé des capsules d'information sur les mesures favorisant la qualité de l'eau, organisé des colloques à l'intention des décideurs, revitalisé des berges "modèles", adopté un plan de gestion des débits et niveaux, parmi d'autres actions», a souligné la présidente du COBALI, Mme Claire Lalande.*

Les mesures prévues dans le Plan directeur de l'eau ont été analysées et approuvées par les ministères concernés, y compris le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ces ministères sont des partenaires à part entière dans la mise en œuvre du plan d'action.

### **Les enjeux et les moyens d'action**

Trois grandes étapes ont mené à l'adoption du plan définitif. Premièrement, un portrait détaillé de la géographie, des écosystèmes, de l'utilisation du territoire et de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Lièvre a été établi en 2005. Ensuite, le COBALI a publié en 2006 un diagnostic et a défini, après consultation de la population, ses quatre enjeux prioritaires : la qualité de l'eau, l'érosion des rives, la protection des habitats fauniques et l'acquisition de connaissances. Enfin, le Plan d'action 2007-2012, établi en juin 2007, a énoncé les objectifs spécifiques, les moyens d'action et les partenaires à retenir.

Jusqu'en 2012, le COBALI se concentrera ainsi sur plusieurs grands objectifs généraux : la lutte contre les cyanobactéries; la réduction de la charge de contaminants dans l'eau; la prévention de la détérioration des rives et la restauration des



rives fragilisées ou érodées; la protection des écosystèmes aquatiques et riverains (y compris les frayères); et l'acquisition de connaissances plus poussées sur l'eau potable, souterraine et de surface.

Les trois publications du Plan directeur de l'eau et les documents connexes peuvent être consultés sur le site Web du COBALI à l'adresse <http://www.cobali.org/publication.html>.

- 30 -

Janie Larivière  
Directrice générale  
819-440-2422  
[www.cobali.org](http://www.cobali.org)